

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 41994

présenté par

M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 9740 de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi instituant un système universel de retraite et le projet de loi organique relatif au système universel de retraite

ARTICLE PREMIER

A la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« en tant qu'aidant »

les mots :

« à une personne âgée ou à une personne handicapée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.